

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 14 novembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 novembre 2016

2016 DASES 383 G : Participation (60.000 euros) et avenant à convention pluriannuelle avec l'association du Parc Georges Brassens (15^e)

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 3.411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 25 octobre 2016 par lequel Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, lui propose de l'autoriser à signer un avenant à convention pluriannuelle liant le Département de Paris et l'association du Parc Georges Brassens (15^e), fixant les modalités d'attribution à ladite association d'une participation de 60 000 euros ;

Sur le rapport présenté par Madame Dominique VERSINI, au nom de la 4e commission,

Délibère

Article 1 : Madame la Maire, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer un avenant à convention pluriannuelle, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association du Parc Georges Brassens (15^e).

Article 2 : Une participation de 60 000 € est attribuée à l'association du Parc Georges Brassens (SIMPA n° 116241 – dossier n° 2017_00062) au titre de 2016.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 53, chapitre 65, nature 6568 du budget de fonctionnement du Département de Paris 2016 et des années suivantes sous réserve de la décision de financement

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**



Anne HIDALGO